

Tournée Cinéma 2017 / 2018 de la Fédération France-Québec / francophonie

Règlement et modalités

Préambule :

Les projections sont organisées à titre événementiel seulement. Elles n'ont pas de but commercial, mais visent une meilleure promotion et visibilité du cinéma québécois en France.

La séance se déroule hors tarification courante (sans billetterie commerciale CNC). Cependant, un prix d'entrée symbolique est autorisé (5 € maximum par spectateur).

Un film ne peut faire l'objet de plusieurs séances dans un même cinéma partenaire.

Communication :

Le chargé de projet transmet aux associations régionales inscrites des outils de communication en format numérique :

- Une affiche promotionnelle numérique de la tournée (format pdf ou jpg). Les régionales peuvent la personnaliser en y ajoutant leur logo, la date, le nom du film et le lieu de la projection ; (fichier : affiche cinéma 2017-18 avec bandeau.pdf et jpg)
- Les logos des partenaires (FFQ-F, SODEC et DGQP) à mentionner obligatoirement ;
- Les synopsis et les liens des bandes annonces des films.

Note : les coûts d'impression et la communication sont à la charge des associations régionales ou des cinémas partenaires.

Convention entre la Régionale et le cinéma exploitant (ou la salle) :

L'accord entre les deux parties doit aborder les points suivants :

- **La Régionale, au moment de l'inscription, doit vérifier avec la salle que le format choisi est compatible avec son équipement et faire un test de bon fonctionnement, au moins 48h avant la date de projection prévue.**
- Le coût (ou la gratuité) de la location de la salle, de la mise à disposition du matériel et du personnel ;
- Le choix du film et de la date de projection ;
- Le prix d'entrée symbolique hors billetterie commerciale CNC (5€ maximum) et le partage éventuel des recettes ;
- Les coûts possibles de communication promotionnelle.

Le président de la Régionale doit s'assurer :

- de la bonne réception du film sur support DVD (BLU RAY)
- de l'envoi du support DVD sous enveloppe spéciale « **Lettre suivie** » à l'adresse indiquée par le chargé de projet en respectant la date d'envoi communiquée.
- de l'envoi du BILAN (Conformément aux exigences de la SODEC, nous devons fournir une « fiche bilan » que toutes les Régionales doivent établir après chaque projection).

Transport des films et assurance :

Une fois le film livré au cinéma partenaire, c'est l'assurance de celui-ci qui prévaut durant toute la durée de la mise à disposition du film en cas de dommage au support.

Format du film

Le film « IQALUIT » n'est disponible qu'en DVD BLU RAY.

- en version originale française avec quelques sous-titres.